

CHAIRE DE DYNAMIQUE SOCIALE (C.D.S)

MOUVEMENTS & ENJEUX SOCIAUX

Revue Internationale
des Dynamiques Sociales



M.E.S., n°151
Mars - avril 2026



SOMMAIRE

- Christian Ndongala Nkunku, *L'Union européenne comme acteur majeur pour le retour de la paix en RD Congo*.....1
- Baudouin Bungu Musoy, Brunelle Beka Mambote, *Le paradoxe de la gestion policière de la violence des jeunes en République Démocratique du Congo : entre complicité et antagonisme dans un contexte d'absence de l'État*8
- Gerry Mwantote Mpia Nsuba, *Perception de la gestion pédagogique et financière des écoles secondaires de la ville de Kinshasa par les enseignants*.....16
- David Ngay Ngunz, *Le code du numérique congolais et le développement du commerce électronique : analyse des effets juridiques, économiques et technologiques en RD Congo*23
- Patience Kimvula Ya-Malosa, Platini Kibala Nzundu, Rachiddy Mikanzu Kiese, *Appartenance religieuse et exercice des métiers par les femmes de la ville de Kinshasa*.....30
- Sylvain Kitenge Lobaba, Hilaire Kasongo Shako, *Des référés du Premier Président de la Cour des comptes comme outil de contrôle des finances publiques en RD Congo et leur incidence sur la protection des droits de l'homme*40
- Daniel Shomba Yema, *Souveraineté, vulnérabilité et recomposition de l'ordre géopolitique à l'ère du COVID-19 : une lecture comparée des stratégies de survie étatique en Europe et en Afrique*.....50
- Expédit Boseme Bokinda, Danny Kabongo Kandolo, *Autoévaluation des besoins en formation continue des enquêteurs de la Commission de la concurrence en RD Congo : évaluation quantitative de l'écart formatif*61
- Joseph Gelambe Sendezo, Dieudonné Musibono Eyul'Anki, Camille Nsimanda Ipey, *Audit environnemental et social du projet STEP-2 du Fonds social au Nord-Ubangi dans le territoire de Yakoma*.....68
- Jean-Pius Lueteta Shako, *Interaction investissements et croissance économique en République Démocratique du Congo*.....76
- Emmanuel Lumbu, *Le paradoxe du « scandale géologique » : la corruption comme facteur structurel du blocage du développement économique dans le secteur minier en RD Congo*.....85
- Micheline Nsamba Ngomba, *De la représentation des enfants mineurs en justice : cas de la garde de l'enfant et de l'adoption*.....92
- Russel Ntambwe Kasendwe, *Volatilité tarifaire du transport routier urbain et vulnérabilité sociale des usagers à Kinshasa : analyse des effets humanitaires de la dérégulation des prix*101
- Christian Kanyantu Monga, *Présidentialisation de facto dans un régime politique aux allures mixtes en RD Congo*109
- Beni Mulumba Ngungwa, *Libéralisation et développement du secteur des assurances en RDC : une analyse postlibérale de 2015 à 2022*.....118
- François-Dady Okitahango Okome, *La régulation des marchés publics face aux contraintes de la politique monétaire en RD Congo*.....127
- Aimée Makunda Mabombi, *Fate and Free Will in Sophocles' Oedipus the King: A Literary Reconsideration*.....133

- Vital Lumbala Kadiata, Richard Musomo Amundala, Valere Meyya Nappa, *Formation continue des enseignants et qualité de l'enseignement primaire dans quelques écoles de la province éducationnelle de Lukunga*138
- Julien-Yves Camala Cibaka, *La promotion et la protection des droits socio-économiques par le juge en droit congolais : essai sur la matérialisation d'un aspect du constitutionnalisme en RD Congo*142
- André Ramazani Kingombe, *Restitution des biens culturels congolais : de la norme juridique à la réparation cosmologique*147
- Guy-Junior Mwako Mo-Djwambe-Dua, *La dimension mythologique du droit constitutionnel à l'épreuve de la transhumance dans l'application des textes juridiques en RD Congo*.....154
- Eddy Tshibasua Mpiana, *L'accès humanitaire dans les conflits contemporains : cadre juridique, défis opérationnels et action du CICR*160
- Jean-Marc Botuli Banga, Fabrice Wenzé Mudiandambu, Michael Ngiengi Nzim, *Influence des stratégies publicitaires sur l'attitude et l'intention d'achat des produits laitiers à Kinshasa : analyse comparative dans la commune de Lemba*165
- Albert-Jacques Eleko Etshindo, Lucien Mutombo Kalonji, *L'immutabilité du nom en droit congolais face aux erreurs administratives*172
- Steavens Mukome Tagnenn, Pierre Ntumba Konsokubi, François Langi Sogena, *Incidence de la gestion des conflits culturels sur la productivité des équipes de travail au sein de Transco*182
- Maurice Ngongo Kikomba, *Le mariage des mineurs en droit congolais : entre réforme législative, pluralisme juridique et défis d'effectivité*189
- Junior Kanyinda Wa Kanyinda, *De l'exécution de la peine d'amende en droit pénal douanier congolais : entre mimétisme et particularisme*194
- Alphonse Ngoyi Kasanji, *Les défis de la mise en œuvre de la retenue à la source de 40 % des recettes à caractère national par les provinces en République Démocratique du Congo*201
- Patricia Pindi Mayisosa, *L'efficacité de l'accompagnement judiciaire des victimes de violences sexuelles dans l'instruction préparatoire en RD Congo : entre normativité juridique et défaillance institutionnelle*205
- Charles Kasongo Muitshilua, *La polygamie face aux droits fondamentaux*213
- Daniel Shomba Yema, *Résilience différenciée des États face à la crise du COVID-19 : comparaison des capacités institutionnelles et des logiques de gouvernance entre la France et la République Démocratique du Congo*220
- Thomas Ndjekambudi Nkoy, *L'éthique de la guerre à l'ère moderne. Repenser l'humanisme*.....228
- Bavon Daniel Cinza Kapia, Aimée Makunda Mabombi, *Literature as Memory, Weapon and Pedagogy, with Reference to "The Trial of Dedan Kimathi" by Ngũgĩ wa Thiong'o and Micere Githae Mugo*233
- Tegra Lusuadi Peta, *L'ineffectivité de la retenue à la source de 40 % des recettes nationales perçues par les provinces en RD Congo*.....238
- Antoine Muyaya Tshifuaka, *L'encadrement juridique de la procédure disciplinaire dans l'administration publique en RD Congo : une analyse jurisprudentielle*246
- Alexis Kaleka Mukeba, *Le guichet unique de création d'entreprise et la perspective d'attractivité des investisseurs en RD Congo*255
- Franck Gatola Mungela, Donald Sindani Kandambu, *La loi électorale congolaise : de la révision chronique à la nécessité d'un nouveau contrat législatif*261
- Simon Muamba, *Le dessaisissement de l'administration fiscale après la saisine du juge de l'impôt en droit congolais : analyse au regard du principe de séparation des pouvoirs*270

- Esther Ekodi Osamba, Danny Kabongo Kandolo, *Application de la didactique professionnelle dans la formation artisanale en milieu rural : étude des pratiques pédagogiques en coupe-couture à Tshumbe (RDC)*278
- André Bokwala Wunda, *Les logiques clientélistes et la marchandisation du vote dans l'élection des gouverneurs en République Démocratique du Congo : analyse du cas de la province de la Mongala*284
- Carine Kandolo Asha, Bill Biatiakana Lumueni, Jean Michel Remo Yossa, *Gestion de la diversité dans le processus de recrutement au sein des services publics : étude menée à la Direction Générale des Recettes Administratives, Judiciaires, Domaniales et de Participations*290
- Patrick Mumbumba Ndala, *Analyse juridique et critique de l'arrêté interministériel du 03 juin 2021 relatif à la bancarisation de²s opérations foncières et immobilières en République Démocratique du Congo : entre sécurisation des recettes publiques et fragilisation des sûretés bancaires*299
- Aline Mbambidi Makaku, *Position de trésorerie des institutions de microfinance dans la ville de Kinshasa : analyse empirique par modèle de panel et Z-score (2018–2023)*304
- Monique Maniana Mbu, Jean-Marie Kuzenzama Nakadala, *Motivation et efficacité professionnelle des enseignants dans la province éducationnelle de Mont-Amba : une analyse empirique*312
- Clovis Numbi Numbi, *De l'application du régionalisme différencié comme remède aux déséquilibres interprovinciaux en RD Congo : cas de la province de Lomami*320
- Naggai Mayumbu Bingidimi, *La mutation paradigmatique de l'État congolais et son implémentation sous la Constitution du 18 février 2006 : d'un État souverain à une trinité étatique*329
- Jean Louis Bissangilwa Walikunza, *Arbitrages entre productivité, santé et durabilité : vers une transition agroécologique territorialisée du maraîchage en RD Congo*336
- Nothel Lonkange Bolisomi, *La compétence de fixer le salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG) à l'épreuve de l'évolution constitutionnelle : réflexion sur la survivance d'un pouvoir réglementaire controversé*344
- Moise Phanzu Phanzu, Valentine Ngimbi Nzau, Rosette Amisi Sakina, *Justice organisationnelle perçue et engagement organisationnel des agents administratifs, techniques et ouvriers de l'Institut Supérieur des Arts et Métiers de Kisantu : une approche croisée*353
- Peter Tshimbombo Tukala, *Les conséquences juridiques d'un contrat de travail conclu par le fonctionnaire en droit congolais : entre la responsabilité personnelle et protection du cocontractant de bonne foi*.....360

LE CODE DU NUMERIQUE CONGOLAIS ET LE DEVELOPPEMENT DU COMMERCE ELECTRONIQUE :

analyse des effets juridiques, économiques et technologiques en RD Congo

par

David NGAY NGUNZ

Chef de Travaux, Université de Bandundu,

Apprenant en D.E.S., Faculté de Droit, Université de Kinshasa

Résumé

Cet article analyse l'impact de l'ordonnance-loi n°23/010 du 13 mars 2023 portant Code du numérique sur le développement du commerce électronique en République Démocratique du Congo (RDC). À partir d'une approche qualitative combinant analyse juridique, revue documentaire et lecture critique des dynamiques économiques et technologiques, l'étude examine dans quelle mesure ce cadre normatif contribue à structurer l'économie numérique congolaise. Les résultats montrent que, malgré des avancées significatives en matière de sécurisation des transactions électroniques, de protection des données et de régulation des plateformes, l'effectivité du Code demeure limitée par des contraintes institutionnelles, infrastructurelles et humaines. L'article met en évidence un décalage entre la normativité juridique et les capacités opérationnelles du système numérique congolais. Il conclut que le Code du numérique constitue un levier stratégique de transformation économique, dont l'efficacité dépend de l'opérationnalisation des institutions, du renforcement des infrastructures et du développement des compétences numériques.

Mots-clés : commerce électronique, Code du numérique, gouvernance numérique, RDC, régulation, économie digitale

Abstract

This paper examines the impact of the Digital Code (Ordinance-Law No. 23/010 of March 13, 2023) on the development of e-commerce in the Democratic Republic of Congo (DRC). Using a qualitative approach combining legal analysis, documentary review, and critical assessment of economic and technological dynamics, the study evaluates the extent to which this regulatory framework supports the growth of the digital economy. Findings indicate that, despite significant progress in securing electronic transactions, data protection, and platform regulation, the effectiveness of the Digital Code remains constrained by institutional, infrastructural, and human capacity challenges. The study highlights a gap between legal formalization and operational implementation. It concludes that the Digital Code represents a strategic lever for economic transformation, whose success depends on institutional operationalization, infrastructure development, and digital skills enhancement.

Keywords : e-commerce, digital regulation, governance, DRC, digital economy

INTRODUCTION

La transformation numérique s'impose aujourd'hui comme un vecteur structurant des trajectoires de développement économique, en particulier dans les pays en développement où elle constitue un levier d'accélération de la croissance, de réduction des asymétries informationnelles et d'inclusion financière (World Bank, 2021 ; UNCTAD, 2021). En facilitant l'accès aux marchés, en réduisant les coûts de transaction et en favorisant l'innovation, l'économie numérique contribue à reconfigurer les modes de production, de distribution et de consommation à l'échelle globale (Goldfarb & Tucker, 2019). Dans ce contexte, le commerce électronique apparaît comme l'une des manifestations les plus visibles de cette transformation, en permettant l'émergence de nouveaux modèles économiques fondés sur la dématérialisation des échanges et la digitalisation des services (OECD, 2020).

En République Démocratique du Congo (RDC), l'essor du commerce en ligne s'inscrit dans une dynamique encore émergente mais porteuse d'importantes potentialités économiques et sociales. Dans un environnement marqué par l'enclavement territorial, la faiblesse des infrastructures physiques et la fragmentation des marchés internes, le commerce électronique offre des perspectives inédites de désintermédiation et d'intégration économique (Banque mondiale, 2021). Il permet notamment de contourner certaines contraintes logistiques structurelles et de favoriser l'inclusion de populations traditionnellement exclues des circuits économiques formels, en particulier à travers le développement des technologies de paiement mobile (GSMA, 2022).

Toutefois, la littérature souligne de manière convergente que le développement du commerce électronique repose de manière critique sur l'existence d'un cadre institutionnel et juridique robuste, garantissant la sécurité des transactions, la protection des données et la confiance des utilisateurs (Kshetri, 2018 ; UNCTAD, 2019). En l'absence de telles garanties, les marchés numériques restent caractérisés par une forte incertitude, susceptible de freiner l'adoption des technologies et de limiter les investissements (North, 1990 ; Acemoglu & Robinson, 2012). C'est dans cette perspective que s'inscrit l'adoption de l'ordonnance-loi n°23/010 du 13 mars 2023 portant Code du numérique en RDC, qui constitue une réforme majeure visant à

structurer l'écosystème numérique national et à encadrer juridiquement les activités liées au commerce électronique.

Ce cadre normatif introduit des dispositions relatives à la reconnaissance des contrats électroniques, à la régulation des plateformes numériques, à la protection des données personnelles et à la lutte contre la cybercriminalité, alignant ainsi le droit congolais sur les standards internationaux en matière de gouvernance numérique (UNCTAD, 2021). Il ambitionne, de ce fait, de créer un environnement propice au développement du commerce en ligne en réduisant les risques juridiques et en renforçant la confiance des acteurs économiques.

Cependant, au-delà de cette ambition normative, la question de l'effectivité du droit se pose avec acuité. En effet, l'expérience comparée dans les pays en développement montre que l'adoption de cadres juridiques avancés ne suffit pas à elle seule à stimuler le développement du commerce électronique, lorsque les capacités institutionnelles, les infrastructures technologiques et les compétences humaines demeurent limitées (Qiang et al., 2009 ; Foster & Graham, 2017). Ce décalage entre normativité et effectivité s'inscrit dans une problématique plus large de « capacité étatique », qui conditionne la mise en œuvre effective des politiques publiques et des réformes institutionnelles (Evans, 1995 ; Fukuyama, 2013).

Dans le cas spécifique de la RDC, ce défi est accentué par des contraintes structurelles telles que le faible taux de pénétration d'Internet, les inégalités d'accès aux infrastructures numériques, ainsi que le déficit de compétences techniques et juridiques dans le domaine du numérique. Dès lors, il apparaît pertinent d'interroger non seulement la portée juridique du Code du numérique, mais également son impact réel sur les dynamiques du commerce électronique dans un contexte institutionnel caractérisé par des capacités limitées.

C'est dans ce cadre analytique que s'inscrit le présent article, qui se propose de répondre à la question suivante : dans quelle mesure le Code du numérique contribue-t-il effectivement au développement du commerce électronique en République Démocratique du Congo ? L'hypothèse centrale défendue est que, malgré ses avancées normatives significatives, l'impact du Code demeure conditionné par des facteurs structurels liés à l'environnement économique, technologique et institutionnel, limitant ainsi son effectivité.

Sur le plan méthodologique, cette étude adopte une approche qualitative fondée sur l'analyse juridique des textes, la revue de la littérature scientifique et l'examen critique des données secondaires relatives au secteur numérique en RDC. Elle mobilise les apports théoriques de l'économie institutionnelle (North, 1990), de la régulation économique (Baldwin et al., 2012) et du droit du numérique, afin d'appréhender les interactions entre normes juridiques, capacités institutionnelles et dynamiques économiques dans un contexte de transformation digitale.

Enfin, l'intérêt scientifique de cette recherche réside dans sa contribution à la compréhension des conditions d'effectivité des réformes juridiques dans les économies en développement. En mettant en évidence les limites d'une approche strictement normative du développement numérique, elle propose une lecture intégrée des enjeux juridiques, économiques et technologiques du commerce électronique en RDC.

I. CADRE JURIDIQUE DU COMMERCE ÉLECTRONIQUE

Le Code du numérique congolais, institué par l'ordonnance-loi n°23/010 du 13 mars 2023, constitue une avancée normative majeure dans la structuration du cadre juridique du commerce électronique en République Démocratique du Congo (RDC). Il s'inscrit dans une dynamique globale d'adaptation des systèmes juridiques nationaux aux mutations induites par l'économie numérique, caractérisée par la dématérialisation des échanges, la virtualisation des transactions et la montée en puissance des plateformes digitales (UNCTAD, 2021 ; OECD, 2020). À ce titre, il participe à la construction d'un environnement institutionnel destiné à réduire l'incertitude juridique et à favoriser la confiance dans les interactions économiques en ligne, condition essentielle au développement du commerce électronique (North, 1990 ; Kshetri, 2018).

D'une part, le Code consacre explicitement la validité juridique des contrats électroniques, en définissant les conditions de leur formation, de leur exécution et de leur force probatoire. Cette reconnaissance juridique constitue un élément fondamental dans la sécurisation des transactions numériques, dans la mesure où elle permet d'aligner le droit congolais sur les standards internationaux en matière de commerce électronique, notamment ceux promus par la CNUDCI (UNCITRAL, 1996). En réduisant l'incertitude liée à la valeur juridique des échanges dématérialisés, ces dispositions contribuent à renforcer la confiance des acteurs économiques et à encourager l'adoption des technologies numériques (Furubotn & Richter, 2005).

D'autre part, le Code impose aux opérateurs du commerce électronique un ensemble d'obligations de transparence et d'information, notamment en ce qui concerne la publicité en ligne, les conditions générales

de vente et les modalités de conclusion des contrats électroniques. Ces exigences visent à corriger les asymétries informationnelles inhérentes aux marchés numériques, où les consommateurs disposent souvent d'un niveau d'information inférieur à celui des fournisseurs (Akerlof, 1970 ; Stiglitz, 2000). En encadrant les pratiques commerciales numériques, le législateur congolais cherche ainsi à instaurer un équilibre contractuel et à renforcer la protection des consommateurs dans un environnement caractérisé par une forte opacité des transactions.

Par ailleurs, le dispositif juridique introduit des mécanismes spécifiques de protection des données personnelles, qui constituent un pilier central de la régulation des économies numériques contemporaines. En effet, la confiance dans les échanges en ligne repose largement sur la capacité des systèmes juridiques à garantir la sécurité et la confidentialité des informations personnelles (Greenleaf, 2018). Dans cette perspective, le Code du numérique congolais s'inscrit dans une tendance globale de renforcement des régulations en matière de protection des données, à l'instar du Règlement général sur la protection des données (RGPD) en Europe, contribuant ainsi à l'harmonisation progressive des standards internationaux (Kuner et al., 2020).

En outre, la lutte contre la cybercriminalité constitue un autre axe structurant du cadre juridique du commerce électronique en RDC. Le Code prévoit un ensemble d'incriminations spécifiques visant à sanctionner les atteintes aux systèmes informatiques, les fraudes électroniques et les violations de la sécurité des données. Ces dispositions répondent à la nécessité de sécuriser l'espace numérique, dans un contexte où la prolifération des cybermenaces constitue un frein majeur au développement du commerce électronique (Wall, 2007 ; Brenner, 2010). En renforçant les mécanismes de répression et de prévention des infractions numériques, le législateur vise à instaurer un climat de confiance propice à l'essor des transactions en ligne.

Cependant, malgré la cohérence et la pertinence de ce dispositif normatif, son efficacité demeure conditionnée par sa mise en œuvre effective. Comme le souligne la littérature en économie institutionnelle, l'existence de règles formelles ne garantit pas leur application effective, en particulier dans les contextes caractérisés par des capacités administratives limitées et des déficits de gouvernance (Acemoglu & Robinson, 2012 ; Fukuyama, 2013). Dans le cas de la RDC, les défis liés à l'opérationnalisation des institutions de régulation, au manque de ressources techniques et humaines, ainsi qu'à la faiblesse des mécanismes de contrôle, limitent la portée réelle des dispositions juridiques du Code du numérique.

Ainsi, le cadre juridique du commerce électronique en RDC apparaît comme un dispositif normativement avancé mais encore en phase de consolidation institutionnelle. Il constitue une condition nécessaire à l'émergence d'une économie numérique structurée, mais dont l'efficacité dépend étroitement de la capacité de l'État à assurer son application effective et à accompagner les acteurs économiques dans son appropriation.

II. OPPORTUNITÉS ÉCONOMIQUES

L'instauration d'un cadre juridique structuré, à travers le Code du numérique congolais, constitue un facteur déterminant dans l'émergence d'un écosystème numérique propice au développement du commerce électronique. En effet, la littérature en économie institutionnelle souligne que la qualité des institutions et la sécurité juridique jouent un rôle central dans la réduction des coûts de transaction et dans la stimulation de l'activité économique (North, 1990 ; Williamson, 2000). En clarifiant les règles du marché et en encadrant les interactions numériques, le Code du numérique contribue ainsi à créer un environnement de confiance favorable à l'entrepreneuriat digital et à l'innovation technologique (UNCTAD, 2021).

Dans cette perspective, l'un des effets les plus significatifs de ce cadre normatif réside dans le développement de l'inclusion financière, notamment à travers l'expansion rapide des solutions de paiement mobile et des technologies financières (fintech). Dans les économies caractérisées par une faible bancarisation, comme la RDC, ces innovations permettent de contourner les limites structurelles du système bancaire traditionnel et d'élargir l'accès aux services financiers à des populations historiquement exclues (Demirgüç-Kunt et al., 2018 ; GSMA, 2022). Le commerce électronique s'appuie ainsi sur ces infrastructures de paiement digital pour faciliter les transactions, réduire les frictions économiques et intégrer progressivement les acteurs informels dans les circuits économiques formels (Jack & Suri, 2014).

Par ailleurs, la sécurisation juridique du secteur numérique contribue à renforcer l'attractivité du pays pour les investissements, en particulier dans un contexte où l'incertitude réglementaire constitue un frein majeur à l'engagement des capitaux privés (Acemoglu & Robinson, 2012). En établissant des règles claires en matière de commerce électronique, de protection des données et de cybersécurité, le Code du numérique réduit les risques perçus par les investisseurs et favorise le développement d'infrastructures numériques ainsi que l'implantation d'entreprises technologiques (World Bank, 2021). Cette dynamique s'inscrit dans

une logique plus large de transformation structurelle, où l'économie numérique devient un vecteur d'intégration dans les chaînes de valeur globales (UNCTAD, 2019).

En outre, l'essor du commerce électronique, soutenu par un cadre juridique adapté, participe à la création de nouveaux emplois et à la diversification des activités économiques. L'économie digitale génère en effet une demande croissante pour des compétences variées, allant du développement informatique au marketing digital, en passant par la gestion des plateformes et l'analyse des données (Manyika et al., 2016). Cette transformation du marché du travail s'accompagne de l'émergence de formes d'emploi flexibles, notamment à travers les plateformes numériques, qui offrent des opportunités d'insertion économique pour les jeunes et les entrepreneurs (Graham et al., 2017).

Enfin, le développement du commerce électronique contribue à améliorer l'efficacité globale de l'économie en réduisant les coûts de transaction, en optimisant les circuits de distribution et en favorisant une meilleure allocation des ressources (Goldfarb & Tucker, 2019). Dans un contexte comme celui de la RDC, caractérisé par des contraintes logistiques importantes, ces gains d'efficacité peuvent jouer un rôle déterminant dans la stimulation de la croissance économique et dans l'amélioration de la compétitivité des entreprises locales.

Toutefois, ces opportunités restent conditionnées par la capacité du cadre juridique à être effectivement mis en œuvre et articulé avec des politiques publiques complémentaires, notamment en matière d'infrastructures numériques, de formation des compétences et de gouvernance économique. Ainsi, le Code du numérique apparaît comme un levier structurant du développement du commerce électronique, dont le potentiel économique dépend de l'interaction entre normes juridiques, capacités institutionnelles et dynamiques technologiques.

III. CONTRAINTES ET LIMITES

Malgré les avancées normatives introduites par le Code du numérique congolais, l'analyse met en évidence l'existence d'un décalage significatif entre la sophistication du cadre juridique et les réalités opérationnelles de son implémentation. Ce phénomène, fréquemment observé dans les économies en développement, s'inscrit dans ce que la littérature qualifie de « désalignement institutionnel », caractérisé par une modernisation formelle des normes sans transformation concomitante des capacités d'exécution (Fukuyama, 2013 ; Andrews, 2013).

Premièrement, l'opérationnalisation incomplète des institutions prévues par le Code constitue une contrainte majeure à l'effectivité de la régulation du commerce électronique. Bien que le texte juridique prévoie des organes de régulation et de contrôle spécialisés, leur mise en place demeure partielle ou fonctionnellement limitée. Cette situation reflète les difficultés structurelles liées à la capacité administrative de l'État, notamment en matière de coordination interinstitutionnelle, de mobilisation des ressources et de gouvernance publique (Evans, 1995 ; Acemoglu & Robinson, 2012). En l'absence d'institutions pleinement opérationnelles, les règles juridiques tendent à rester symboliques, réduisant leur impact sur les comportements économiques.

Deuxièmement, le déficit d'infrastructures numériques constitue un obstacle structurel majeur au développement du commerce électronique. L'accès inégal à Internet, particulièrement prononcé dans les zones rurales, limite la diffusion des services numériques et accentue les fractures territoriales en matière d'inclusion digitale. Selon les analyses de la Banque mondiale, la connectivité constitue une condition préalable essentielle à l'émergence d'une économie numérique dynamique (World Bank, 2021). Dans ce contexte, l'insuffisance des infrastructures de télécommunication en RDC réduit significativement la portée des opportunités offertes par le commerce en ligne, en restreignant l'accès des populations et des entreprises aux plateformes numériques (Qiang et al., 2009).

Troisièmement, le manque de compétences numériques représente une contrainte critique dans l'appropriation des technologies liées au commerce électronique. Le capital humain constitue en effet un facteur déterminant dans la transformation digitale des économies, en conditionnant la capacité des acteurs à adopter, utiliser et innover à partir des technologies numériques (Autor, 2015 ; Brynjolfsson & McAfee, 2014). En RDC, le déficit de formation dans les domaines du numérique, du commerce électronique et de la cybersécurité limite la capacité des entreprises locales à intégrer les chaînes de valeur numériques et à tirer pleinement parti des opportunités offertes par l'économie digitale.

Par ailleurs, les enjeux de cybersécurité et de protection des données constituent des défis persistants, susceptibles d'affecter la confiance des utilisateurs dans les transactions en ligne. Bien que le Code du numérique introduise des dispositions pertinentes en la matière, leur mise en œuvre effective demeure conditionnée par l'existence de capacités techniques, humaines et institutionnelles adéquates (Kshetri, 2018).

; Wall, 2007). L'insuffisance de ces capacités expose les systèmes numériques à des risques accrus de fraude, de piratage et de violation des données, compromettant ainsi le développement du commerce électronique.

Enfin, la concurrence des plateformes numériques internationales soulève des enjeux complexes en matière de régulation économique et de fiscalité. Ces acteurs, souvent dotés de capacités financières et technologiques supérieures, opèrent dans des juridictions multiples et échappent partiellement aux cadres réglementaires nationaux, créant ainsi des situations de concurrence asymétrique (OECD, 2020). Cette dynamique pose un défi particulier pour les États en développement, dont les capacités de régulation et de taxation de l'économie numérique restent limitées (UNCTAD, 2019). Dans le cas de la RDC, cette situation peut entraver le développement d'un écosystème numérique local compétitif et limiter les retombées économiques du commerce électronique.

Au-delà de ces contraintes spécifiques, l'analyse met en évidence une problématique plus globale liée à l'articulation entre normativité juridique et capacité institutionnelle. Comme le souligne la littérature en économie politique, l'efficacité des réformes dépend moins de leur contenu formel que de leur appropriation par les acteurs et de leur intégration dans les pratiques institutionnelles (Rodrik, 2008). Ainsi, le Code du numérique congolais, bien qu'ambitieux sur le plan normatif, ne pourra produire pleinement ses effets qu'à condition d'être accompagné par des politiques publiques cohérentes visant à renforcer les infrastructures, les compétences et la gouvernance du secteur numérique.

En définitive, ces contraintes révèlent que le développement du commerce électronique en RDC ne saurait être appréhendé sous un angle strictement juridique. Il nécessite une approche systémique intégrant les dimensions institutionnelles, économiques et technologiques, afin de réduire le décalage entre le droit et la pratique et de favoriser l'émergence d'un écosystème numérique inclusif et durable.

IV. CODE NUMERIQUE ET DEVELOPPEMENT DU COMMERCE ELECTRONIQUE

Les résultats de cette étude s'inscrivent dans la continuité des travaux consacrés à la régulation numérique dans les pays en développement, qui mettent en évidence le rôle déterminant des capacités institutionnelles dans l'effectivité des réformes juridiques (Fukuyama, 2013 ; Andrews, 2013). En effet, le cas congolais illustre de manière particulièrement significative une situation de « décalage institutionnel », caractérisée par une modernisation rapide du cadre normatif sans renforcement concomitant des capacités d'implémentation. Ce phénomène renvoie à la distinction classique opérée en économie institutionnelle entre institutions formelles et institutions effectives, ces dernières dépendant largement des mécanismes d'application et des pratiques sociales (North, 1990).

Dans cette perspective, le Code du numérique congolais apparaît comme une innovation juridique importante, mais dont l'impact reste conditionné par l'environnement institutionnel dans lequel il s'inscrit. Comme le soulignent Acemoglu et Robinson (2012), les réformes institutionnelles ne produisent des effets durables que lorsqu'elles sont soutenues par des structures étatiques capables de les mettre en œuvre et de les faire respecter. En l'absence de telles capacités, les dispositifs juridiques risquent de demeurer symboliques, sans transformation réelle des comportements économiques.

L'analyse met ainsi en évidence que le Code du numérique constitue une condition nécessaire, mais non suffisante, au développement du commerce électronique en RDC. Cette observation rejoint les conclusions de la littérature sur la gouvernance numérique, selon laquelle la régulation juridique doit être articulée avec des politiques publiques complémentaires pour produire des effets significatifs (UNCTAD, 2021 ; OECD, 2020). En particulier, le développement des infrastructures numériques, le renforcement des compétences technologiques et l'amélioration de la gouvernance apparaissent comme des facteurs déterminants pour la réussite des stratégies de transformation digitale (World Bank, 2021 ; Qiang et al., 2009).

Par ailleurs, les résultats soulignent l'importance d'une approche systémique de la régulation du commerce électronique. En effet, l'efficacité du cadre juridique dépend non seulement de sa qualité intrinsèque, mais également de son interaction avec les dynamiques économiques, technologiques et sociales. Cette approche est cohérente avec les analyses de Rodrik (2008), qui insiste sur la nécessité d'adapter les réformes institutionnelles aux contextes spécifiques des économies nationales, plutôt que de transposer des modèles normatifs standardisés.

En outre, le cas congolais met en lumière les limites d'une régulation strictement étatique dans un environnement numérique globalisé. La présence dominante de plateformes internationales, difficilement contrôlables par les autorités nationales, pose la question de la capacité des États en développement à réguler efficacement l'économie numérique dans un contexte de souveraineté limitée (UNCTAD, 2019 ; OECD, 2020). Cette problématique invite à repenser les stratégies de régulation à travers des approches hybrides, combinant régulation nationale, coopération internationale et mécanismes de gouvernance multi-acteurs.

Enfin, cette étude contribue à la littérature en mettant en évidence la nécessité de dépasser une conception formaliste du droit du numérique, centrée sur la production de normes, pour privilégier une approche orientée vers l'effectivité et la performance institutionnelle. Dans cette optique, le Code du numérique congolais doit être envisagé non pas comme une fin en soi, mais comme un instrument au service d'une transformation structurelle de l'économie, nécessitant un investissement soutenu dans les capacités institutionnelles et les infrastructures.

Ainsi, la discussion met en évidence que le développement du commerce électronique en RDC dépend moins de l'existence d'un cadre juridique formel que de la capacité du système institutionnel à en assurer l'application effective et à créer un environnement propice à l'innovation et à l'investissement. Cette conclusion ouvre des perspectives de recherche futures sur les mécanismes d'articulation entre régulation juridique, capacités institutionnelles et dynamiques économiques dans les contextes de transformation numérique.

CONCLUSION

L'analyse de l'impact du Code du numérique congolais sur le développement du commerce électronique met en évidence une dynamique ambivalente, caractérisée à la fois par des avancées normatives significatives et par des contraintes structurelles persistantes. D'un point de vue juridique, ce cadre constitue une innovation majeure en ce qu'il aligne la RDC sur les standards internationaux en matière de régulation numérique, en renforçant la sécurité des transactions, la protection des données et la lutte contre la cybercriminalité. Toutefois, cette modernisation normative demeure partiellement déconnectée des capacités opérationnelles du système institutionnel, révélant ainsi un décalage structurel entre la production du droit et son effectivité. Ce constat confirme que la régulation du commerce électronique ne saurait être appréhendée uniquement à travers la qualité des normes, mais doit être analysée à l'aune des conditions de leur mise en œuvre.

Dans cette perspective, le Code du numérique apparaît comme un levier stratégique de transformation économique, dont l'efficacité dépend étroitement de son articulation avec des politiques publiques complémentaires. Le développement des infrastructures numériques, le renforcement des compétences techniques et la consolidation des capacités institutionnelles constituent des conditions indispensables à l'émergence d'un écosystème numérique inclusif et performant. Par ailleurs, la montée en puissance des plateformes numériques globales impose de repenser les modes de régulation à travers des approches hybrides, combinant instruments juridiques nationaux, coopération internationale et mécanismes de gouvernance multi-acteurs. Ainsi, l'enjeu pour la RDC ne réside pas uniquement dans l'adoption de normes avancées, mais dans la construction d'un système de gouvernance capable de les opérationnaliser efficacement dans un environnement économique et technologique en mutation rapide.

En définitive, cette recherche montre que le développement du commerce électronique en RDC s'inscrit dans une problématique plus large de transformation institutionnelle et structurelle. Le Code du numérique constitue une étape nécessaire dans ce processus, mais il ne peut produire pleinement ses effets qu'à condition d'être intégré dans une stratégie globale de développement numérique. Cette étude ouvre ainsi des perspectives pour une reconfiguration des politiques publiques, fondée sur une approche systémique articulant droit, économie et technologie. Elle invite également à approfondir les recherches futures sur les interactions entre régulation juridique, capacités étatiques et dynamiques de l'économie numérique dans les contextes africains, afin de mieux comprendre les conditions d'émergence d'un développement digital durable et souverain.

BIBLIOGRAPHIE

I. Ouvrages et articles scientifiques

- ACEMOGLU D., ROBINSON J., *Why Nations Fail: The Origins of Power, Prosperity and Poverty*, Crown Business, New York, 2012.
- AKERLOF G., "The Market for Lemons: Quality Uncertainty and the Market Mechanism", *Quarterly Journal of Economics*, 1970.
- ANDREWS M., *The Limits of Institutional Reform in Development*, Cambridge University Press, 2013.
- AUTOR D., "Why Are There Still So Many Jobs? The History and Future of Workplace Automation", *Journal of Economic Perspectives*, 2015.
- BALDWIN R., CAVE M., LODGE M., *Understanding Regulation: Theory, Strategy and Practice*, Oxford University Press, 2012.
- BRENNER S., *Cybercrime and the Law: Challenges, Issues and Outcomes*, Northeastern University Press, 2010.

- BRYNJOLFSSON E., McAfee A., *The Second Machine Age*, W.W. Norton & Company, 2014.
- DEMIRGÜÇ-KUNT A., KLAPPER L., SINGER D., ANSAR S., HESS J., *The Global Findex Database 2017*, World Bank, 2018.
- EVANS P., *Embedded Autonomy: States and Industrial Transformation*, Princeton University Press, 1995.
- FOSTER C., GRAHAM M., "Reconsidering the Role of the Digital Economy in Development", *World Development*, 2017.
- FUKUYAMA F., *What Is Governance?*, Governance Journal, 2013.
- FURUBOTN E., RICHTER R., *Institutions and Economic Theory*, University of Michigan Press, 2005.
- GOLDFARB A., TUCKER C., "Digital Economics", *Journal of Economic Literature*, 2019.
- GRAHAM M., HJORTH I., LEHDONVIRTA V., "Digital Labour and Development", *Development and Change*, 2017.
- GREENLEAF G., *Asian Data Privacy Laws: Trade and Human Rights Perspectives*, Oxford University Press, 2018.
- GSMA, *State of Mobile Internet Connectivity Report*, 2022.
- JACK W., SURI T., "Risk Sharing and Transactions Costs: Evidence from Mobile Money in Kenya", *American Economic Review*, 2014.
- KSHETRI N., *The Economics of Cybercrime*, Praeger, 2018.
- MANYIKA J., LUND S., BUGGIN J., *Digital Globalization: The New Era of Global Flows*, McKinsey Global Institute, 2016.
- NORTH D., *Institutions, Institutional Change and Economic Performance*, Cambridge University Press, 1990.
- OECD, *Digital Economy Outlook*, OECD Publishing, Paris, 2020.
- QIANG C., ROSSOTTO C., KIMURA K., "Economic Impacts of Broadband", *World Bank Policy Research Working Paper*, 2009.
- RODRIK D., "Second-Best Institutions", *American Economic Review*, 2008.
- STIGLITZ J., "The Contributions of the Economics of Information to Twentieth Century Economics", *Quarterly Journal of Economics*, 2000.
- UNCTAD, *Digital Economy Report 2021*, United Nations, Geneva, 2021.
- UNCTAD, *Digital Economy Report*, United Nations, Geneva, 2019.
- WALL D., *Cybercrime: The Transformation of Crime in the Information Age*, Polity Press, 2007.
- WILLIAMSON O., "The New Institutional Economics: Taking Stock", *Journal of Economic Literature*, 2000.
- WORLD BANK, *World Development Report: Data for Better Lives*, Washington DC, 2021.

II. Sources africaines et congolaises

- Banque Mondiale, *Diagnostic systématique pays : République Démocratique du Congo*, 2021.
- BANZA ILUNGA A., *Contrat du commerce électronique et responsabilité contractuelle du cybercommerçant en droit congolais*, CREDUB, Kinshasa, 2023.
- KODJO NDUKUMA A., *Droit de l'économie numérique en RDC à la lumière des expériences européennes*, Thèse de doctorat, Université de Kinshasa, 2022.
- Ministère du Numérique (RDC), *Stratégie nationale du numérique*, Kinshasa, 2023.
- MUNDERWA WILLIAMS S., *La répression des infractions numériques en droit positif congolais*, Éditions universitaires, 2023.
- PNUD, *Rapport sur la gouvernance numérique en Afrique centrale*, 2022.

III. Textes juridiques et officiels

- Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006 (telle que modifiée).
- Ordonnance-Loi n°23/010 du 13 mars 2023 portant Code du numérique en République Démocratique du Congo.
- Loi n°20/017 du 25 novembre 2020 relative aux télécommunications et aux technologies de l'information et de la communication.

Centre de recherche d'interface université-société

COMITÉ DE RÉDACTION ET ADMINISTRATION

- Directeur-Editeur : Sylvain Shomba Kinyamba, Professeur Ordinaire
- Rédacteur en Chef : Gaston Mwene Batende, Professeur Emérite
- Rédacteur en Chef adjoint : Patrick Develtere, Professeur Ordinaire
- Secrétaire de rédaction : Michel Kandolo Edungu, Chef de Travaux
- Relation avec les partenaires : Jean Pierre Mpiana, Professeur Ordinaire
- Archivage et logistique : Ingrid Mulamba Feza, Professeure Associée

CONSEIL SCIENTIFIQUE

Professeurs Baeke Viviane, Batamba Balembu Antoine ; Bongeli Yeikeo Ya Ato Emile ; Develtere Patrick ; Ekala Pierre ; Gretry Lucille ; Huib Huyse ; Inswan Bidum Pierre ; Kaminar Théo-Macaire ; Kapalayi Mutanga Roger-Vincent ; Labana Lasay'abar Jean Berck Mans ; Malemba N'sakila Gilbert ; Matabisi Nico ; Mbalanda Willy ; Mbela Hiza Login ; Mbuyi Musongela François ; Mokonda Bonza Floratin ; Mukoka Nsenda François ; Mulamba Feza Ingrid ; Muluma Munanga Albert ; Musa Alokpo Dieudonné ; Musao Kalombo Célestin ; Mutunda Mwembo Pierre ; Mpiana Tshitenge Jean Pierre ; Mwabila Malela Clément ; Mwene Batende Gaston ; Ndeke Zamba Casimir ; Ngoma Binda Elie ; Ngoy Bisongo Colby ; Nkuanzaka Inzanza Adélard ; Ongevela Van Jan, Osokonda Okenge Basile, Ponsar Paul, Reyhler Luc ; Sekimonyo Wa Magango Côme ; Shomba Kinyamba Sylvain ; Wingenga Jeannot ; Yandju Marie-Claire ; Yere Afobe Innocent Zimango Gama Romain.

Immeuble CDS n°3, Trafic, Route de l'Ouest,
Campus de l'Unikin, Tél. : 0999903563 /
shombakin@yahoo.fr,
www.mesrids.org
Dépôt légal : MR 3.02103.57117
N° ISSN : 2790-3095 (impr.)
N° ISSN : 2790-3109 (ligne)

